

Communiqué de presse du 13 mars 2020

Contrairement à certains échos publiés dans des médias, le Conseil constitutionnel n'a à aucun moment et en aucune façon été consulté ou saisi d'un éventuel report des élections municipales ou d'une question qui lui serait liée.

Contact presse / [communication-presse\(at\)conseil-constitutionnel.fr](mailto:communication-presse@conseil-constitutionnel.fr)

VERSION PDF

Communiqué de presse du 13 mars 2020

Pdf 154.21 Ko